

Mode d'emploi

Lampe solaire à LED « Isabella

Art. n° 102281 (28 cm)

Art. n° 102282 (40 cm)



Ce mode d'emploi concerne exclusivement ce produit. Il contient des informations importantes sur la mise en service et la manipulation. Veillez à y faire attention, même si vous transmettez ce produit à des tiers.

Archivez donc ce mode d'emploi pour pouvoir le consulter.

1. Introduction

Nous vous remercions d'avoir acheté ce produit. Vous avez acheté un produit qui a été construit selon l'état actuel de la technique. Afin de préserver cet état et de garantir un fonctionnement sans danger, vous devez, en tant qu'utilisateur, respecter le présent mode d'emploi.

2. Utilisation conforme à la destination

La lampe solaire est conçue pour une utilisation en extérieur (type de protection IP44). La batterie intégrée est chargée par la cellule solaire de la lampe lorsque la lumière du soleil est suffisante. Si nécessaire, la batterie peut également être rechargée via une prise USB-C® (un chargeur approprié est nécessaire, non fourni).

La lampe solaire s'allume automatiquement à la tombée de la nuit et s'éteint à l'aube. En raison du principe, un faible rayonnement solaire sur le module solaire (par exemple par temps de pluie ou pendant les mois d'hiver) entraîne une réduction de la durée d'éclairage.

La lampe solaire peut être installée dans le jardin par exemple, mais elle n'est pas flottante et ne doit pas être placée dans l'eau. La lampe solaire peut également être suspendue à l'aide d'un étrier. La particularité de la lampe solaire est qu'il est possible de modifier aussi bien la luminosité (3 niveaux) que la couleur de la lumière (blanc froid, blanc neutre, blanc chaud).

Les consignes de sécurité ainsi que toutes les autres informations contenues dans ce mode d'emploi doivent impérativement être respectées. Lisez attentivement l'ensemble du mode d'emploi avant la mise en service.

3. volume de livraison

- Lampe solaire (avec batterie Li-Ion déjà intégrée)
- Câble USB pour la recharge
- Mode d'emploi

4. Explications des symboles, inscriptions



Ce symbole indique des dangers particuliers ou des informations importantes à respecter impérativement.



Le symbole de la flèche est utilisé lorsque des informations ou des conseils particuliers doivent être donnés.

5. consignes de sécurité



La garantie est annulée en cas de dommages causés au produit par le non-respect de ce mode d'emploi. Nous ne sommes pas responsables des dommages consécutifs qui en découlent ! Il en va de même pour les dommages matériels ou corporels causés par une manipulation incorrecte ou le non-respect des consignes de sécurité.

a) Généralités

- Le produit ne doit pas être transformé ou modifié. Cela annule non seulement l'autorisation/la garantie, mais peut également entraîner des problèmes de sécurité.
- Veillez à ce que le produit ne tombe pas entre les mains d'enfants, ce n'est pas un jouet ! Attention à la lumière LED : ne pas regarder dans le faisceau lumineux LED ! Ne pas regarder directement ou avec des instruments optiques !
- Le produit ne doit pas être soumis à des contraintes mécaniques. Manipulez le produit avec précaution, les chocs, les coups ou les chutes, même de faible hauteur, peuvent l'endommager.
- Gardez le matériel d'emballage hors de portée des enfants, il pourrait devenir un jouet dangereux pour eux.
- Si le produit est endommagé ou ne fonctionne plus, ne l'utilisez plus, faites-le contrôler par un spécialiste ou mettez-le au rebut de manière écologique.
- Si vous avez encore des questions auxquelles ce mode d'emploi ne répond pas, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous adresser à un autre spécialiste.

b) Accumulateur

Un accumulateur est déjà intégré dans la lampe solaire à la livraison (type/conception, voir chapitre « Caractéristiques techniques »). Celui-ci est automatiquement chargé en fonction du rayonnement solaire sur le module solaire.

L'accumulateur peut être remplacé (par exemple lorsque sa capacité diminue après une longue durée de fonctionnement). Respectez donc les consignes de sécurité suivantes concernant l'accumulateur :

- Les batteries ne doivent pas être laissées entre les mains des enfants, c'est pourquoi il faut toujours les tenir hors de portée des enfants. En cas d'ingestion d'une batterie, il n'y a pas seulement un risque d'étouffement, mais les composants sont nocifs pour la santé (p. ex. risque de brûlure chimique ou d'empoisonnement). Dans un tel cas, consultez immédiatement un médecin !
- Ne court-circuitez jamais les batteries, ne les démontez pas, ne les jetez jamais au feu. Il y a un risque d'incendie et d'explosion !
- Les batteries ne doivent pas être humides ou mouillées.
- N'endommagez jamais l'enveloppe extérieure d'une batterie. Non seulement des substances dan-

gereuses pour la santé peuvent s'échapper, mais il y a aussi un risque d'explosion dû à un court-circuit.

- Si des liquides ou d'autres substances s'échappent d'une batterie (par exemple en cas d'endommagement, de vieillissement ou de décharge profonde), ils peuvent provoquer des brûlures ou d'autres atteintes de la peau en cas de contact. Utilisez donc toujours des gants de protection appropriés. Les surfaces ou les objets qui entrent en contact avec les liquides/substances qui s'échappent d'une batterie peuvent également être endommagés. Utilisez toujours un support approprié.
- Un accu endommagé, qui a fui ou qui est gonflé ne doit plus être rechargé. Il y a un risque d'explosion ! Éliminez un tel accumulateur de manière appropriée.
- Avant d'éliminer une batterie, les contacts de connexion ouverts doivent être recouverts d'un morceau de ruban adhésif afin d'éviter tout risque de court-circuit, par exemple dans le conteneur d'élimination. En cas de court-circuit, il n'y a pas seulement un risque d'explosion, mais aussi d'incendie.
- Lors du remplacement de la batterie intégrée, utilisez uniquement une batterie de rechange Li-Ion de même type.
- N'insérez jamais une batterie non rechargeable dans la lampe solaire, mais uniquement une batterie rechargeable appropriée.
- L'électronique de charge du produit est conçue pour un accumulateur Li-Ion. L'utilisation d'une autre batterie présente un risque d'incendie et d'explosion !

6. mise en service

a) Choix du lieu d'installation

La lampe solaire peut être posée sur le sol ou sur une table ; elle peut également être suspendue à un endroit approprié grâce à un étrier situé sur le dessus.

Choisissez pour la lampe solaire un endroit qui soit exposé le plus longtemps possible au plein soleil. Ce n'est qu'ainsi que la batterie peut être suffisamment chargée par le module solaire.



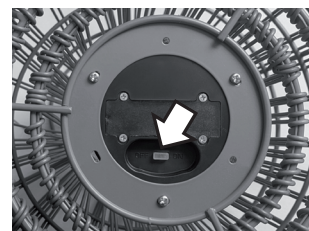
Veillez à ce qu'il n'y ait pas d'autres sources de lumière (par exemple des lampes extérieures ou des lampadaires) à proximité de la lampe solaire dans l'obscurité, car la lampe solaire ne s'allume pas dans le cas contraire.



Attention ! La lampe solaire n'est pas flottante, elle ne doit pas être placée dans un étang ou autre. La lampe solaire est certes adaptée à un fonctionnement permanent à l'extérieur, mais elle ne doit pas être placée dans ou sous l'eau.

b) Activer la lampe solaire

- Tournez la lampe solaire à l'envers.
- Placez l'interrupteur à coulisse situé sur la face inférieure en position « ON » (= allumé).
- Retournez à nouveau la lampe solaire, elle est maintenant prête à fonctionner et peut être placée à l'endroit souhaité.



7. Exploitation

Lors de la première mise en service, la batterie n'est pas encore complètement chargée, de sorte que la LED ne s'allume pas longtemps après la tombée de la nuit (voire pas du tout). Il convient donc d'attendre une journée ensoleillée.

La durée d'éclairage dépend de l'intensité et de la durée du rayonnement solaire pendant la journée, afin que la batterie puisse être entièrement chargée. Pendant les mois d'hiver, il faut généralement s'attendre à une durée d'éclairage plus courte, de même que par temps de pluie.



En cas de neige, nous recommandons de conserver la lampe solaire dans un endroit sec et à l'abri du gel (voir chapitre 8).

8. Mise hors service/conservation

Si vous ne souhaitez pas utiliser le produit pendant une période prolongée (par exemple en cas de stockage ou de neige en hiver), retirez l'accu de la lampe solaire afin d'éviter une décharge totale nuisible. Pour savoir comment retirer/changer la batterie, voir le chapitre 10.

Conservez le produit dans un endroit sec et à l'abri du gel, hors de portée des enfants.



Pendant la conservation, la batterie doit être rechargée environ tous les 2 mois avec un chargeur du commerce adapté aux piles rondes NiMH (les batteries NiMH traditionnelles se déchargent d'elles-mêmes avec le temps et deviennent inutilisables en cas de décharge profonde).

9. Aide au dépannage

La lampe solaire ne s'allume pas dans l'obscurité :

- La lumière d'un luminaire extérieur ou d'une lampe de rue brille sur le module solaire de la lampe solaire. Celle-ci simule la lumière du jour et empêche la LED de la lampe solaire de s'allumer. Placez la lampe solaire à un autre endroit, plus sombre.
- Si vous avez remplacé l'accu - est-il correctement inséré (respecter la polarité plus/+ et moins/-) ?
- L'accu est vide (par ex. après la première mise en service) et doit d'abord être rechargé. Attendez une journée ensoleillée.

La lampe solaire n'éclaire que brièvement dans l'obscurité :

- La batterie n'est pas suffisamment chargée (par exemple après une journée de pluie sans soleil). La durée d'éclairage dépend de l'intensité et de la durée du rayonnement solaire pendant la journée, afin que la batterie puisse être entièrement chargée. Pendant les mois d'hiver, il faut généralement s'attendre à une durée d'éclairage plus courte, de même que par temps de pluie.
- La capacité de l'accumulateur a fortement diminué (par exemple après 2 ans d'utilisation). Remplacez la batterie par une nouvelle, voir chapitre 10.
- Contrôlez si la surface de la lampe solaire est encrassée et nettoyez-la.

10. Maintenance + entretien

a) En général

Pour le nettoyage, utilisez un chiffon doux, sec et non pelucheux. Une brosse douce peut être utilisée pour nettoyer le treillage extérieur.



N'utilisez jamais de produits de nettoyage agressifs. Ceux-ci peuvent endommager les surfaces. Un nettoyeur à haute pression n'est pas non plus approprié !

b) Remplacement de la batterie

La capacité de l'accumulateur diminue avec le temps. Il peut donc s'avérer nécessaire de le remplacer (par exemple après 2 ans d'utilisation). Procédez comme suit :

- 1 Placez l'interrupteur situé sur la partie inférieure en position « OFF » (éteint), voir figure 1.
- 2 Dévissez les 4 vis du couvercle du compartiment de la batterie (image 2) avec un tournevis approprié et retirez le couvercle du compartiment de la batterie.
- 3 Retirez le joint en plastique (voir figure 3).
- 4 Retirez la batterie de son support (image 4).

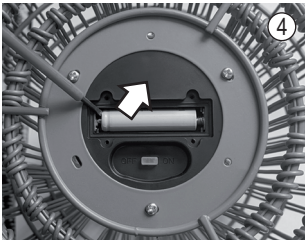
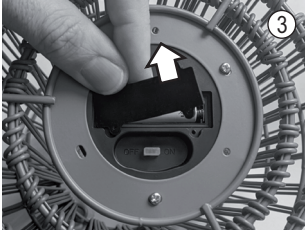
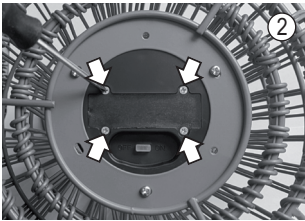
➡ Un petit tournevis plat peut aider à retirer la batterie.

- 5 Insérez une nouvelle batterie en respectant la polarité (respectez le plus/+ et le moins/-). Utilisez uniquement un accu NiMH. Vous pouvez également utiliser une batterie de plus grande capacité (par ex. 900 mAh) à la place de la batterie NiMH existante.

➡ Nous recommandons de charger complètement la nouvelle batterie avec un chargeur de batterie approprié avant de l'insérer dans la lampe solaire.

- 6 Insérez le joint dans le compartiment de la batterie et placez correctement le couvercle du compartiment de la batterie, puis revissez-le.
- 7 Faites glisser l'interrupteur situé sur la partie inférieure en position « ON » (allumé).

La lampe solaire est maintenant prête à fonctionner).



11. Elimination

a) En général



Tous les équipements électriques et électroniques mis sur le marché européen doivent être marqués du symbole de la poubelle illustré à gauche. Ce symbole signifie que cet appareil doit être mis au rebut à la fin de sa durée de vie, séparément des déchets municipaux non triés.

Tout détenteur d'appareils usagés est tenu de les faire collecter séparément des déchets municipaux non triés. Ils sont également tenus de séparer les piles et les accumulateurs usagés (qui ne sont pas enfermés dans l'appareil usagé) ainsi que les lampes de l'appareil usagé avant de les remettre à un point de collecte, dans la mesure où cela est possible sans les détruire. Les distributeurs d'appareils électriques et électroniques sont légalement tenus de reprendre gratuitement les appareils usagés. Nous mettons à votre disposition les possibilités de restitution gratuites suivantes (plus d'informations sur notre site Internet) :

- dans les points de collecte que nous avons créés
- dans les points de collecte des organismes publics d'élimination des déchets ou auprès des systèmes de reprise mis en place par les fabricants et les distributeurs au sens de la loi sur les appareils électriques.

L'utilisateur final est responsable de l'effacement des données personnelles sur l'appareil usagé à éliminer. Dans les pays autres que l'Allemagne, veuillez tenir compte des éventuelles obligations supplémentaires en vigueur pour la restitution et le recyclage des appareils usagés.

b) Les accumulateurs/piles

En tant qu'utilisateur final, vous êtes légalement tenu (Ordonnance relative à l'élimination des piles usagées) de rapporter tous les accumulateurs/piles usagés ; il est interdit de les jeter avec les ordures ménagères.



Les accumulateurs/piles contenant des substances nocives sont marqués du symbole ci-contre, qui indique qu'il est interdit de les jeter avec les ordures ménagères. Les désignations du métal lourd déterminant sont : Cd=cadmium, Hg=mercure, Pb=plomb (la désignation figure sur les accumulateurs/piles, par exemple sous le symbole de la poubelle illustré à gauche).

Vous pouvez remettre gratuitement vos accumulateurs/piles usagés aux points de collecte de votre commune ou partout où des accumulateurs/piles sont vendus. Vous remplissez ainsi les obligations légales et contribuez à la protection de l'environnement. Important : les contacts exposés des accumulateurs/piles doivent être entièrement recouverts (par exemple avec un morceau de ruban adhésif) avant d'être rapportés, afin d'éviter tout court-circuit. Même lorsque les accumulateurs/piles sont vides, l'énergie résiduelle qu'ils contiennent peut être dangereuse en cas de court-circuit (éclatement, fuite de liquide/d'acide, fort échauffement, incendie, explosion).

12. données techniques

N° d'art.	102281	102282
Panneau solaire	2 V/ 40 mA, cristallin	2 V/ 60 mA, cristallin
Indice de protection	IP44	
Schutzklasse	III	
Source de lumière	1x LED, non interchangeable	
Couleur de la lumière	blanc chaud/2800 K	
Type de batterie	1x NiMH, Micro/AAA, 1,2 V, 300 mAh, interchangeable	
Durée d'éclairage	max. env. 6 h avec une batterie pleine	
Dimensions (Ø x H)	225 x 280 mm	325 x 400 mm



Mentions légales

Copyright 2024 by esotec GmbH, Weberschlag 9, D-92729 Weiherhammer, www.esotec.de
Assistance à la clientèle :
En cas de problèmes ou de questions sur ce produit, n'hésitez pas à nous contacter !
Téléphone : 09605/92206-0 (vous trouverez les heures de téléphone actuelles sous www.esotec.de)
Email pour les commandes de pièces de rechange : ersatzteil@esotec.de
Email pour les questions sur le produit : technik@esotec.de